



Problème avec mon agence immobilière et aide au logement

Par **nitschelm**, le **05/01/2008** à **15:12**

Bonjour,

Je suis étudiante et je loue un studio auprès d'une agence immobilière. Je paye mon loyer par prélèvement automatique et je touche une aide au logement qui est directement versée à l'agence. Seulement, le premier mois où j'ai perçue l'aide au logement, l'agence m'a prélevé un loyer entier sans tenir compte des 200 euros d'apl que la caf lui a versée. J'ai donc par la suite demandé à l'agence de me rendre cet argent mais celle-ci a refusé en répondant que cette somme ne pourra m'être rendue qu'avec ma caution une fois que j'aurais rendu le studio. L'agence est-elle dans son droit? Ai-je un recours pour récupérer cet argent avant, sachant que je suis étudiante et que je comptais sur cet argent.

Merci

Cordialement

Nitschelm Justine